

# République Algérienne démocratique et Populaire

Wilaya de Souk-Ahras

Daira D'oumladheim

Commune de Oued-Keberit

N.I.C :0984.41.24.51024.38

## Avis d'attribution provisoire de marché

N° :01/2026

le président de l'assemblé populaire communale d' Oued-Keberit informe tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigences de capacité minimales n° : 02/2026 daté le :15/01/2026 concernant le projet : **Suivi et réalisation du système d'alimentation en eau potable avec réalisation du réservoir capacité 100 m3 à MECHTAT BOUSSESSOU avec contrôle technique avec les droits de l'insertion et de la publication - commune d'oued KEBERIT-**

qu'après évaluation des offres techniques et financières les résultats suivantes :

L'intitulée du projet	L'entreprise qui a acquis le projet provisoirement	Mentant de L'offre proposé (DA)	Délai réalisation	L'offre Technique	L'offre financière
<b>Suivi et réalisation du système d'alimentation en eau potable avec réalisation du réservoir capacité 100 m3 à MECHTAT BOUSSESSOU avec contrôle technique avec les droits de l'insertion et de la publication - commune d'oued KEBERIT-</b>	Entreprise des travaux publiques et hydraulique DJOUAMAA SEBTI Commune de SOUK-AHRAS wilaya de SOUK-AHRAS 158411100570192	<b>22.213.135.00</b>	<b>(05) mois</b>	<b>82 100</b>	L'offre le moins disant selon la loi n° :23/12 daté le :05/08/2023 Et l'article 72 du décret présidentiel le : 15/247 daté le 16/09/2015

Selon la loi n° : 23/12 correspond le 05/08/2023 fixant les règles relatives au marchés et le décret présidentiel n° : 15/247 correspond le 16/09/2015 portant le règlement des marchés publics et des délégations de services publics un délai de 10jours est accordé aux soumissionnaires pour adresser leurs recours à monsieur le président de la commission des marchés publics de la commune de OUED-KEBERIT et un délai de 03 jours pour ceux qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière à partir de la date de publication du précédent avis .

Fait à OUED-KEBERIT le :.....

Le président de l'APC